



Présentation

Pourquoi un One Planet Summit dédié à la biodiversité?

1 million d'espèces menacées d'extinction selon l'IPBES

La crise sanitaire mondiale, liée à l'épidémie de coronavirus, est venue nous rappeler de façon dramatique l'importance de la nature pour nos vies quotidiennes et nos économies: la biodiversité est pour nous une assurance vie. Pour autant, les atteintes aux écosystèmes connaissent un niveau sans précédent et auront des conséquences majeures sur nos modes de vie dans les décennies à venir.

C'est ce qu'a, à nouveau, rappelé la **Plateforme intergouvernementale** sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans son rapport, adopté à Paris en mai 2019.

Ce sont environ 1 million d'espèces animales et végétales qui sont menacées d'extinction au cours des prochaines décennies, révélant ainsi le rythme effréné de l'effondrement de la biodiversité, inédit dans l'histoire de l'humanité:

- plus de 40 % des espèces d'amphibiens sont menacés;
- plus d'un tiers de tous les mammifères marins sont menacés;
- jusqu'à 70 % des **récifs coralliens** ont déjà disparu ou ont été fortement dégradés ;
- 100 millions d'hectares de **forêts tropicales** ont été perdus entre 1980 et 2000.

40 % des amphibiens menacés

1/3 des mammifères marins menacés 70 %
des récifs coralliens
disparus ou
menacés

Cette destruction sans précédent des écosystèmes et des habitats naturels accélère le **changement climatique** et accroît les **risques de transmissions de zoonoses**¹, comme les coronavirus. Cette disparition de biodiversité menace en effet non seulement les progrès vers les Objectifs de développement durable (ODD)², mais également le bienêtre et la dignité de millions d'êtres humains.

Pour renverser cette tendance, nous devons repenser toute notre relation avec la nature. Cette ambition nous concerne tous, aussi bien les gouvernements, que les entreprises, les acteurs associatifs, ou encore les citoyens. L'action doit être conduite à l'échelle mondiale, car chaque écosystème compte, où qu'il se trouve. L'ambition du One Planet Summit est de montrer qu'il est possible d'agir pour protéger et restaurer les écosystèmes, en mettant en œuvre des solutions concrètes et innovantes pour réduire les pressions sur la nature.

Les zoonoses sont des maladies ou infections qui se transmettent des animaux vertébrés à l'être humain et vice versa. Les pathogènes en cause peuvent être des bactéries, des virus ou des parasites.

Adoptés par les Nations unies le 20 septembre 2015, les 17 Objectifs du développement durable fixés dans l'Agenda 2030 ont vocation à guider tous les États, tous les acteurs et tous les citoyens vers une société plus écologique, plus juste et résiliente.



L'année 2021 doit être l'année de l'action pour la biodiversité. La quinzième conférence des parties (COP15) de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique qui se tiendra en Chine (Kunming) en sera un rendez-vous majeurs. Elle devra établir un nouveau cadre stratégique mondial pour la biodiversité avec des objectifs collectifs ambitieux et des moyens de mise en œuvre renforcés pour enrayer la perte de la biodiversité et la mettre sur la voie de la régénération pour le bénéfice de tous.

C'est pour accélérer cette action que la France organise, en concertation avec les Nations unies et la Banque mondiale, un One Planet Summit pour la biodiversité, le 11 janvier 2021 à Paris. Il sera l'occasion de relever le niveau d'ambition de la communauté internationale sur la protection de la nature, tout en répondant aux nouvelles questions posées par la crise.

Pour mémoire, le One Planet Summit pour la biodiversité devait se tenir en juin 2020 dans le cadre du Congrès mondial pour la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et avait dû être reporté du fait de la situation sanitaire mondiale.

Ce Sommet rassemblera des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que des leaders d'organisations internationales, d'institutions financières, du secteur économique et d'ONG, tous prêts à prendre des engagements pour agir concrètement à la préservation et à la restauration de la biodiversité, à faire de nouvelles annonces fortes et à lancer des initiatives de transformation en faveur de la nature.

En montrant qu'il est possible d'agir pour la préservation de la planète, nous contribuons à créer les conditions d'un accord ambitieux pour la COP15 à Kunming en Chine. Le Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui se déroulera à Marseille quelques mois plus tard, permettra de prolonger cette impulsion.

Quatre thématiques-clés pour agir sur la préservation du vivant

1) Protection des écosystèmes terrestres et marins

La protection des écosystèmes terrestres et marins constitue un pilier essentiel de l'action en faveur de la biodiversité. Les **aires protégées**, ainsi que la conservation des espèces qui y vivent, jouent en effet un rôle clé dans la protection et la restauration de la biodiversité. Elles seront un facteur déterminant pour parvenir à inverser la tendance actuelle. Un accord à la COP15 autour d'un objectif ambitieux de protection des espaces terrestres et marins est une condition de son succès. L'objectif du One Planet Summit est de montrer une large mobilisation politique et citoyenne autour de cette ambition.

Deux initiatives pour protéger les écosystèmes terrestres et marins, lancées à l'occasion de l'OPS

- La coalition de la **Haute Ambition pour la nature et les peuples**, qui regroupe déjà 50 gouvernements favorables à un objectif de 30 % d'espaces protégés à l'horizon 2030
- La coalition multi-partenariale et multisectorielle, visant à faire de la Méditerranée une mer exemplaire en 2030

2) Mobilisation des financements pour la protection de la biodiversité

Pour recueillir l'adhésion de tous les gouvernements en faveur d'un cadre ambitieux lors de la COP15, il faut convaincre que la mobilisation des financements pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité est possible. Le One Planet Summit met en valeur des initiatives complémentaires permettant d'orienter les investissements publics et privés vers des projets de protection, de gestion durable et de restauration des écosystèmes. Le risque de la dégradation de la biodiversité doit être pris en compte et intégré par les acteurs économiques pour transformer en profondeur les chaines de valeurs.

Deux initiatives pour mobiliser les financements pour la protection de la biodiversité, lancées à l'occasion de l'OPS

- Coalition pour la convergence des financements en faveur du climat et de la biodiversité. Ces pays s'engagement à consacrer 30 % de leurs financements en faveur du climat à des projets favorables à la biodiversité
- La Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD) qui vise à mieux mesurer les impacts des entreprises sur la nature pour permettre plus de transparence et une réorientation des investissements en faveur des entreprises engagés pour la nature

3) Promotion de l'agroécologie

Le One Planet Summit est l'occasion de montrer que notre mobilisation pour la biodiversité constitue un enjeu social et économique: la promotion de l'agroécologie permet de protéger la diversité des écosystèmes en réduisant les pollutions, tout en permettant plus de créations d'emplois et en agissant pour la sécurité alimentaire.

Initiative pour promouvoir l'agroécologie, lancée à l'occasion de l'OPS

• L'accélérateur de la Grande Muraille verte qui fédérera les acteurs publics et les entreprises pour restaurer et préserver les espaces dédiés à l'agriculture et à l'élevage au Sahara et le Sahel.

4) Lien entre déforestation et santé humaine

Tirant les leçons de la crise sanitaire actuelle, le One Planet Summit met en exergue le **lien entre déforestation, espèces et santé humaine**. C'est ainsi l'occasion de lancer des initiatives pour la prévention de futures pandémies, à travers la lutte contre la déforestation et la prévention des risques liés à nos contacts avec les espèces sauvages. De plus, les espaces forestiers recèlent des richesses incomparables en matière de biodiversité, essentielles pour notre survie. Ils jouent un rôle primordial contre le changement climatique et leur disparition aggrave le réchauffement. Les forêts constituent également le moyen de subsistance d'1,6 milliard d'individus et sont essentielles à la vie de 60 millions de membres de communautés autochtones. La déforestation doit donc être combattue, notamment lorsqu'elle est l'effet de nos importations. Ceci passe en particulier par la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables pour préserver les ressources naturelles mondiales tout en garantissant un développement économique juste pour les pays producteurs.

Deux initiatives pour faire le lien entre déforestation et santé humaine, portées à l'occasion de l'OPS

- La **PREZODE** (*PREventing ZOonotic Diseases Emergence*), soit « Prévenir les risques d'émergences zoonotiques et de pandémies », en cherchant à limiter l'apparition de maladies infectieuses à partir de réservoirs animaux (maladies zoonotiques) grâce à une réduction des pressions sur la biodiversité
- L'Alliance pour la préservation des forêts tropicales et humides qui est désormais créée et prête à fonctionner et invite les États à se joindre au premier « core group » de pays (bailleurs et forestiers).

Quel bilan pour le processus One Planet Summit après 3 ans?

Plateforme d'engagements, l'initiative One Planet Summit développe, depuis son lancement fin 2017, des **solutions** en faveur du climat, de la biodiversité et des océans. Trois ans et trois sommets plus tard, une **quarantaine de coalitions et d'initiatives très concrètes** ont vu le jour. Les organisations qui les portent se sont engagées à atteindre des objectifs précis et à en rendre compte.

L'alignement des entreprises et des acteurs de la finance sur les objectifs de l'Accord de Paris

Depuis 2017, de plus en plus d'acteurs de l'économie ont pris des engagements concrets et mesurables pour la **réduction de leur impact climatique et la protection de la planète**. Les initiatives lancées par le One Planet Summit ont pris une part majeure dans ce mouvement global.

Des impacts concrets pour les acteurs sur le terrain

Chaque édition du One Planet Summit est l'occasion d'identifier et d'accélérer des initiatives de transformation et le financement de solutions en faveur du climat, de la biodiversité et des océans. Tous ces projets permettent de limiter les impacts négatifs de nos économies sur l'environnement, mais également d'améliorer très concrètement les conditions de vies des bénéficiaires, notamment dans les pays en développement.

121 pays engagés dans les coalitions

308 projets concrets de recherche conduits par 3 305 chercheurs à travers le monde

+100 %

Doublement du nombre d'acteurs de la finance engagés dans les coalitions pour la transition climatique

Dates clés du One Planet Summit

- 12 décembre 2017 : lancement de l'initiative par le président de la République, deux ans après la signature de l'Accord de Paris lors de la COP21
- 26 septembre 2018 : deuxième édition du One Planet Summit à New York aux États-Unis pour mobiliser les décideurs
- 14 mars 2019 : troisième édition du One Planet Summit à Nairobi au Kenya destinée à accélérer et renforcer l'action climatique en Afrique
- 11 janvier 2021 : quatrième édition du One Planet Summit pour la biodiversité

La France pionnière de l'action en matière de biodiversité

La France possède un patrimoine naturel exceptionnel dû à la très grande diversité de ses espaces, tant dans les territoires d'outre-mer, qu'en métropole. À titre d'exemple, on retrouve 80 % des écosystèmes existant en Europe se retrouvent en France métropolitaine. La France représente le 2° espace maritime du monde avec plus de 10 millions de km² sous sa juridiction, et a sous sa responsabilité 10 % des surfaces de récifs coralliens de la planète. Notre pays accueille 10 % des espèces connues dans le monde.

Depuis les années 1960, la France œuvre dans le sens d'une plus grande protection de la biodiversité avec des grandes lois sur la protection de la nature (1976) ou en faveur de la reconquête de la biodiversité (2016). Depuis 2010, les politiques publiques menées développent des approches intégrées, en s'appuyant sur la conviction que la protection de la biodiversité ne peut se faire que si elle est prise en compte par les politiques sectorielles.

Des approches territorialisées et mobilisant un maximum d'acteurs

Pour lutter contre la perte de biodiversité, la conjugaison d'actions locales, nationales et internationales est fondamentale. Cela nécessite des actions collectives associant l'État, les élus et collectivités locales, les acteurs socio-économiques, les scientifiques, mais aussi la société civile tant au travers d'associations que par la participation des citoyens.

Parmi les politiques menées par la France en la matière, figure le renforcement du réseau d'aires protégées français. Avec l'adoption de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030, annoncée lors de l'OPS, la France va se doter en ce début d'année 2021, pour la première fois, d'une stratégie portant sur l'ensemble de ses aires protégées: en mer comme sur terre, dans les outre-mer comme en métropole. Cette stratégie sera accompagnée de trois plans d'actions triennaux permettant de concrétiser et d'évaluer les engagements. Elle sera déclinée localement avec des plans d'actions territoriaux élaborés dans les territoires dès 2021.

• Une démarche intégrée qui cherche à irriguer toutes les politiques sectorielles

Le maintien de la biodiversité passe par une approche intégrée de cette thématique dans l'ensemble des politiques publiques.

En appui de sa politique de biodiversité, la France s'est dotée d'un Office français de la biodiversité en janvier 2020. Pour la première fois de son histoire, un opérateur national unique intervient sur des questions de biodiversité aquatique, marine et terrestre. Il mobilise une expertise technique pour gérer des espaces naturels et appuyer l'ensemble des acteurs actifs dans l'action en faveur de préservation, de la restauration et de la valorisation de la biodiversité. Il contribue aussi à la police de l'environnement. Par ailleurs, fin 2021, sera adoptée la troisième Stratégie nationale pour la biodiversité. Celle-ci fixera un cap national à l'horizon 2030, cohérent avec le cadre mondial pour la biodiversité qui doit être adopté cette année (Congrès mondial de la nature, COP 15 de la Convention sur la diversité biologique). Cette stratégie sera coconstruite avec les territoires et les différents acteurs.

Quatre mesures nationales en faveur de la biodiversité, annoncées lors du One Planet Summit

- Aires protégées : La France s'engage à **d'atteindre ses objectifs de 30 % d'aires protégées terre et mer d'ici l'été 2022**
- Agroécologie : mise en œuvre, dans le cadre de France Relance, d'un programme pour la transition agro-écologique, intégrant notamment la plantation de 7 000 km de haies agricoles d'ici 2022
- Financement international de la biodiversité : d'ici 2030, 30 % des financements climat de la France bénéficieront à des projets favorisant la biodiversité
- Déforestation : accélération de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) à travers la mise en place d'une plateforme de partage des informations relatives à la déforestation importée, ouverte aux entreprises, et d'une charte d'engagement entre l'État, la filière des huiles et protéines végétales et les filières d'élevage, pour la Stratégie nationale en faveur des protéines végétales.

Accélérateur de la Grande muraille verte

En Afrique subsaharienne, la bande soudano-sahélienne a été identifiée comme l'un des « hotspots » mondial du changement climatique. Les conséquences attendues sont particulièrement alarmantes avec des prédictions d'augmentation de la température de 3 à 6 °C d'ici 2100. Alors que la population au Sahel devrait passer de 150 à 350 millions d'habitants d'ici à 2050, il est absolument essentiel d'apporter des réponses aux tensions sur les ressources naturelles pour répondre aux objectifs de développement durable et préserver la biodiversité.

Lors de ce One Planet Summit, un Accélérateur du projet de Grande Muraille verte a été lancé afin de répondre à ces enjeux de développement au Sahel par la diffusion des pratiques agro-écologiques et la création d'un écosystème favorable.

Cette initiative vient coordonner les efforts de l'ensemble des parties prenantes en mobilisant :

- une enveloppe budgétaire de plus de 10 milliards d'euros d'ici 2025 par les bailleurs internationaux;
- un groupe d'acteurs internationaux importants de la finance privée, prêts à investir dans le capital naturel et l'économie verte;
- plus d'une centaine d'entreprises du secteur agricole mondial, regroupées autour de la charte IAM AFRICA (International Agroecological Movement for Africa) qui s'engagent à participer à la réalisation des objectifs de transition agro-écologique dans les pays de la Grande Muraille verte.

L'Accélérateur de la Grande Muraille verte va redonner un **nouvel élan** à cette ambitieuse initiative africaine, lancée dans les années 1980, et qui a vocation à devenir une des plus grandes illustrations du rôle des solutions fondées sur la nature³ dans la lutte contre le changement climatique.

Capable de répondre aux défis de la planète, l'initiative de la Grande Muraille verte contribuera à la préservation et à la restauration de la biodiversité tout en apportant des solutions en termes de :

- création d'emplois, car la structuration de chaînes de valeurs dans l'agro-élevage pour encourager le déploiement des pratiques agro-écologiques ira de pair avec la création d'emplois dignes et durables;
- sécurité alimentaire, par le développement de la production agricole qu'elle permettra ;
- réponse au changement climatique, en permettant l'adaptation des systèmes agricoles à la hausse des températures, tout en contribuant à la séquestration du carbone dans les sols.

Plus globalement elle répond aux 17 Objectifs de développement durable grâce à une mosaïque d'initiatives de terrain complémentaires.

RAPPEL HISTORIQUE

L'initiative de la Grande Muraille verte est née dans les années 1980, d'une idée portée par le président Thomas Sankara au Burkina Faso et ses homologues des 10 autres pays des États sahélo-sahariens. En 2007, l'Union africaine crée l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte composée des onze états sahélo-sahariens fondateurs (Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad) afin de créer un long couloir traversant tout le continent africain sur 7 800 km et reliant le Sénégal à Djibouti. À mi-parcours de réalisation, l'initiative de la Grande Muraille verte est loin d'avoir atteint les objectifs initialement prévus, mais elle a capitalisé sur l'expérience et représente aujourd'hui une mosaïque d'initiatives complémentaires. Tous les acteurs partenaires sont conscients des difficultés rencontrées et de la nécessité de réaliser le projet en levant les freins identifiés en termes de financement et de coordination des actions.

Les solutions fondées sur la nature sont les actions qui s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux.

Haute Ambition pour la nature et les peuples

Au cours des cinquante dernières années, notre empreinte écologique, qui mesure l'impact des activités humaines sur la nature, a augmenté de 190 %. Selon l'évaluation mondiale de l'IPBES, plus d'un million d'espèces sont menacées d'extinction. Ces espèces permettent de nous approvisionner en eau, nourriture, médicaments et nous rendent des services aussi précieux qu'irremplaçables. Face à ces constats, il apparait de plus en plus vital de renforcer la protection de la biodiversité aux échelles internationale, régionale et nationale. Actuellement, 15 % des surfaces terrestres et 7 % des surfaces marines sont protégées.

La coalition de la Haute Ambition pour la nature et les peuples (ou HAC – High Ambition Coalition for Nature and People) est un regroupement d'États coprésidé par la France et le Costa Rica, dont le but est de soutenir l'adoption d'une cible visant à protéger 30 % de la planète (terre et mer) d'ici 2030, au sein du futur cadre mondial de la protection de la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui sera adopté à la COP15 en Chine.

Cette cible, basée sur la science, fait écho aux recommandations de l'IPBES et de l'UICN qui établissent les aires protégées comme solutions incontournables et efficaces pour la conservation des espèces et des écosystèmes et qui recommandent d'en augmenter significativement la surface, jusqu'à 30 % minimum d'ici 2030. Cet objectif doit s'accompagner d'éléments qualitatifs comme une gestion efficace, la mise en place de connexions entre les zones protégées ou la pleine prise en compte des populations locales.

Les outils de gestion et de protection des milieux naturels, de la flore et de la faune reposent sur un large éventail d'outils, parmi lesquels les plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées et les aires protégées terrestres et marines (parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves naturelles, etc.). Ces outils permettent d'adapter les réponses à la diversité des enjeux et des problématiques rencontrés sur le terrain et peuvent s'articuler pour renforcer l'efficacité de la gestion et de la protection.

Cette initiative compte déjà 50 États : 43 États membres et 7 États en train de formaliser leur adhésion. Elle vise à rassembler suffisamment de pays pour peser et convaincre dans le cadre des négociations de la convention sur la diversité biologique.

Une fois la cible adoptée et inscrite dans le futur cadre mondial de protection de la biodiversité, il s'agira de veiller à travailler avec les acteurs de terrain afin qu'elle soit effectivement mise en œuvre, mais aussi de garantir les moyens de cette mise en œuvre en mobilisant les financements adéquats.

RAPPEL HISTORIQUE

Les précédents objectifs d'Aichi, adoptés en 2010, prévoyaient d'atteindre d'ici 2020 17 % des surfaces terrestres et 10 % des aires marines sous statut de protection. Cet objectif n'a pas été atteint, mais les progrès réalisés demeurent encourageants : 15 % des surfaces terrestres et 7 % des surfaces marines sont aujourd'hui protégées.

Méditerranée, mer exemplaire en 2030

La biodiversité marine et les écosystèmes de la mer Méditerranée sont parmi les plus menacés au monde. Les pressions sont multiples: destruction des écosystèmes littoraux, pollution et déchets plastiques, surexploitation des ressources halieutiques, dissémination d'espèces invasives, impacts du changement climatique avec notamment un réchauffement des eaux, une désoxygénation, une acidification et la montée du niveau de la mer. L'urbanisation croissante des deux rives, le tourisme balnéaire et l'augmentation du trafic maritime dans la région (qui représente 15 % du trafic maritime mondial) ont des impacts directs sur la qualité de l'environnement marin et des littoraux et risquent de pénaliser les économies de la région.

La Coalition pour une mer Méditerranée une mer exemplaire en 2030 vise à relancer la dynamique régionale de préservation du bassin méditerranéen de façon multi-partenariale et multisectorielle. Une approche globale est nécessaire portant à la fois sur la protection de la biodiversité, la surpêche, la pollution marine, et le transport maritime.

Elle repose sur quatre objectifs complémentaires :

- protéger 30% de la Méditerranée en 2030 dont 10 % de protection forte;
- mettre fin à la surpêche en 2030;
- bannir le plastique à usage unique;
- verdir le transport maritime.

Le One Planet Summit sera le point de départ d'un processus d'engagement politique associant les États, mais également les acteurs régionaux, les acteurs locaux, la société civile et le secteur privé. Porté conjointement par l'Espagne, la France, Monaco et la Tunisie, ce projet de plan d'action a été également à ce stade partagé avec une dizaine de pays du pourtour méditerranéen. Les États méditerranéens détermineront rapidement un calendrier pour adopter ce plan d'action et le mettre en œuvre. Cette dynamique reposera largement sur les cadres régionaux déjà existants.

Le Congrès mondial pour la nature de l'UICN, qui se déroulera à Marseille en septembre 2021, pourrait être un point d'aboutissement des discussions.

RAPPEL HISTORIQUE

Le principal instrument pour la protection de la Méditerranée contre les différentes sources de pollution et la préservation de sa biodiversité est la convention de Barcelone, signée en 1976 par ses 21 États riverains, complétée par 7 protocoles qui déclinent ses principes généraux dans des domaines particuliers (pollution, immersion, déchets, situations critiques, biodiversité, activités offshore et gestion intégrée des zones côtières).

De son côté, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) est l'organisation régionale de gestion des pêches compétente pour la Méditerranée et la mer Noire. Elle a pour rôle de promouvoir le développement, la conservation, la gestion rationnelle et la valorisation des ressources marines vivantes, ainsi que le développement durable de l'aquaculture dans la région méditerranéenne. Elle comprend 24 membres.

La Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD)

Rendre l'économie compatible avec la préservation de la nature requiert une réorientation drastique des activités des entreprises et des flux d'investissements publics comme privés vers la préservation de la biodiversité. À cette fin, il convient d'améliorer et de systématiser la prise en compte des enjeux environnementaux sur les marchés économiques et financiers à travers la création d'outils d'évaluation des risques et des impacts, positifs comme néfastes, sur la biodiversité.

Si l'atténuation du changement climatique fait déjà l'objet de tels outils, l'absence d'indicateurs⁴ rend le suivi des impacts des activités économiques et financières sur la biodiversité plus complexe.

Cette initiative vise à répondre à cet enjeu en élaborant, grâce au travail collaboratif d'entreprises et d'experts en pointe sur ces sujets, un cadre méthodologique partagé pour la mesure et la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les décisions économiques et financières.

Cet outil permettra de mesurer l'impact environnemental d'une activité économique, entreprise ou actif financier, permettant ainsi (via un cadre de *reporting* partagé) aux investisseurs de **réorienter leurs** capitaux vers les activités et entreprises les plus respectueuses de l'environnement.

Il viendra en appui aux évolutions règlementaires sur le *reporting* extra-financier des acteurs financiers et non financiers.

L'OPS donnera une impulsion politique décisive à ce processus. La mise en place du groupe de travail est prévue d'ici l'été.

RAPPEL HISTORIQUE

À l'image de ce que la *Taskforce on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) a su apporter pour le climat, la TNFD souhaite faciliter l'engagement des entreprises et des investisseurs en faveur de la nature grâce à la définition d'un langage commun. Le travail consistera à élaborer un cadre de mesure, de prise en compte et de rapportage des risques, impacts et bénéfices des activités économiques et des décisions financières en matière de biodiversité.

⁴ Comme le niveau d'émissions de gaz à effet de serre dans le cas du climat (tonnes équivalent carbone)

Coalition pour la convergence des financements en faveur du climat et de la biodiversité

Objectifs climatiques et préservation de la biosphère comptent parmi les choix vitaux à faire pour la prochaine décennie. Or, ces deux objectifs sont intrinsèquement liés. Les scientifiques considèrent qu'au moins 30 % des solutions face aux effets du changement climatique reposent sur la nature, c'est-à-dire sur des forêts, océans, prairies ou zones humides en bonne santé. De l'autre côté, la préservation de ces écosystèmes ne peut s'envisager sans une lutte ambitieuse contre le changement climatique, qui est l'un des principaux facteurs de leur dégradation.

Pourtant, les réponses à ces deux enjeux liés continuent d'être mises en œuvre souvent de façon cloisonnée. À l'échelle internationale, seulement 3 % de la finance climat est explicitement en faveur de la biodiversité. Politiques publiques et projets en matière d'atténuation ou d'adaptation n'intègrent pas suffisamment les solutions que pourrait offrir la nature et ont même parfois des impacts négatifs sur les écosystèmes.

Pour accroître la cohérence et l'efficacité de leur action, les pays membres de cette coalition souhaitent accroître la part de leurs financements bilatéraux en faveur du climat bénéficiant à des projets contribuant également à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, pour atteindre au moins 30 % à l'horizon 2030.

S'agissant de la France, cette cible sera atteinte dès 2025 pour les financements de l'Agence française de développement. Cela passe concrètement et notamment par le recours plus large aux solutions fondées sur la nature. Dans le même temps, les enjeux de conservation, de gestion et de l'utilisation durable de la biodiversité devront s'intégrer de manière croissante dans l'ensemble des secteurs d'activités et d'interventions du groupe AFD.

RAPPEL HISTORIQUE

Lors de la conférence d'Hyderabad des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) de 20122012, les Parties à la CDB s'étaient en effet engagées, prenant pour référence 2006-2010, à doubler les financements internationaux pour la biodiversité dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition d'ici 2015, et à maintenir ce doublement jusqu'en 2020.

L'engagement initial pris lors de la COP21 visait à réunir 100 milliards de dollars par an de 2020 à 2025 pour le climat dans les pays en développement. En 2018, ces financements atteignaient 78,9 milliards de dollars. La France avait mobilisé près de 6 milliards d'euros en 2019.

PREZODE, prévenir les risques d'émergences zoonotiques et de pandémies

75 % des nouvelles maladies infectieuses humaines viennent des animaux: les transferts de virus et autres pathogènes de la faune sauvage aux animaux d'élevage et à l'être humain sont aggravés par la destruction de la biodiversité. La prévention a un coût modique par rapport à celui de la gestion des épidémies et de leurs conséquences. Comme le démontre la crise liée à l'épidémie de coronavirus, lorsqu'une pandémie se déclenche il est déjà trop tard: les dégâts sanitaires, économiques, sociaux, alimentaires sont rapidement massifs. Il est donc urgent de se coordonner à l'échelle internationale pour prévenir l'émergence des maladies zoonotiques, liées notamment à la destruction de l'habitat des animaux sauvages et à leur commerce, dans la lignée des recommandations internationales de l'IPBES.

Cette initiative crée ainsi une alliance internationale inédite de recherche-action dédiée à la prévention de nouvelles pandémies autour de l'approche « One Health », une seule santé pour la biodiversité, les animaux et les hommes. Prezode vise à fédérer et à compléter de nombreux projets et programmes existants. Le travail conjoint des chercheurs, des communautés locales et des décideurs pour définir des solutions adaptées devrait déboucher sur l'identification et la réduction des principaux facteurs à l'origine des risques d'émergences zoonotiques, sur le codéveloppement de politiques intégrant santé, humaine et animale et biodiversité, sur des systèmes de surveillance One Health en temps réel et sur un renforcement des dialogues science-société-politique. L'initiative facilitera le dialogue entre les parties prenantes, favorisera les actions concertées, l'utilisation ciblée des fonds, et la mesure de l'impact.

Lancée par la France en concertation avec ses principaux partenaires européens, notamment les acteurs de la recherche en Allemagne et aux Pays-Bas et s'appuyant sur l'existence de nombreux partenaires et réseaux existants sur les 5 continents, cette initiative a reçu le soutien de la FAO et est accueillie favorablement par les autres organisations internationales principalement concernées (OIE, OMS, PNUE), ainsi que par la Commission européenne et la Banque mondiale.

Près de 400 participants, chercheurs et acteurs de la santé humaine, animale et environnementale ont participé aux colloques préparatoires. Plus de 50 pays sont engagés et près d'un millier de chercheurs sont mobilisés. La gouvernance de l'initiative se structurera progressivement au cours de l'année 2021. Le budget de sa première phase est estimé à 200 millions d'euros pour la période 2021-2025.

RAPPEL HISTORIQUE

L'initiative s'inscrit en complément opérationnel au conseil d'experts de haut niveau « *Une seule santé* », lancé par la France, l'Allemagne, l'OMS, l'OIE, la FAO et le PNUE lors du Forum de Paris pour la paix du 12 novembre 2020.



CONTACT PRESSE

communication.ops@developpement-durable.gouv.fr